

Motion du Conseil communal de soutien aux acteurs culturels liégeois

Vu la motion de soutien au Théâtre Arlequin votée par le Conseil communal le 21 mars 2016 ;

Vu les auditions des responsables d'institutions culturelles liégeoises opérées par la Commission de la Culture du Conseil communal en date du 11 décembre 2017, relativement aux décisions prises par Madame la ministre de la Culture en date du 22 novembre 2017 en matière de contrats-programmes portant sur la période 2018-2022, à savoir, le Théâtre « Arlequin », le collectif « Le Mensuel », le théâtre « Le Forum », le Théâtre de Liège et l'Orchestre royal Philharmonique de Liège ;

Considérant les situations très diversifiées des organismes culturels concernés ;

Considérant que le Décret des Arts de la scène ne prévoit malheureusement pas la consultation des autorités locales, provinciales et communales, par la Communauté française sur les dossiers de demande de contrat-programme, alors que celles-ci soutiennent ces organismes, entre autres par des subventions, ou par des crédits en infrastructure ;

Considérant le fait que les éléments pris en compte dans les avis émis par les divers conseils consultatifs de la Communauté française sur les dossiers de demandes de contrat-programme introduits par les organismes culturels en question, témoignent d'une motivation approximative, voire incompréhensible ;

Considérant l'absence totale de dialogue et de débat contradictoire dans l'instruction et l'examen des dossiers par les diverses instances consultatives, les organismes culturels en questions n'ayant pas eu l'occasion de donner des explications complémentaires permettant de rectifier les erreurs ou d'apporter les nécessaires démentis à certaines affirmations controversées ;

Attendu que ces avis, ponctués d'affirmations lacunaires pour partie erronées, n'ont donc pas été rendus par les instances consultatives en toute connaissance de cause, soit par manque d'informations, soit par omission, soit par erreur ;

Attendu que les décisions de Madame la ministre de la Culture se basent principalement sur ces avis des diverses instances consultatives, rendus dans les conditions ainsi précisées ;

Le Conseil décide :

- de rappeler son soutien aux différents organismes culturels liégeois concernés, à savoir le Théâtre « Arlequin », le collectif « Le Mensuel », le théâtre « Le Forum », le Théâtre de Liège et l'Orchestre royal Philharmonique de Liège ;
- de solliciter le Gouvernement de la Communauté française afin que soit, en concertation avec les pouvoirs locaux, reconsidérée la situation des institutions liégeoises mises en difficulté ou forcées de réduire l'emploi, voire de fermer purement et simplement leurs portes en conséquence des récentes décisions en matière de contrat programme ;
- de solliciter le Gouvernement de la Communauté française pour trouver les solutions les mieux adaptées au maintien d'un soutien financier suffisant aux organismes culturels concernés, entre autres via la dotation de la Loterie nationale, afin de permettre à ceux-ci de poursuivre et de développer leurs activités de manière pérenne, dans le cadre ou non d'un contrat-programme.

- Le conseil demande à Madame la Ministre que les différents opérateurs qui le souhaitent, soient reçus par elle afin de les informer sur les possibilités d'autres aides de la Fédération Wallonie Bruxelles.